



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	<u>Etaient présents :</u> M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, M. GINÉ Elios, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion
Présents : 16	
Nombre de suffrages : 17	
<u>Date de convocation</u> 11/03/2025	<u>Procuration(s) :</u> Mme PIC Christiane donne pouvoir à Mme FOUREL Huguette
<u>Date d'affichage</u> 11/03/2025	
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> <u>Etai(ent) excusé(s) :</u> Mme GARNIER VALLA Stéphanie, Mme PIC Christiane, Mme PORTE COURTIAL Nathalie A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : Mme JUGE Olga

Numéro interne de l'acte : 2025-14

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE LAÏQUE : Remise de cadeaux de fin de cycle élémentaire aux élèves de CM2

Rapporteur : Madame Huguette FOUREL

Madame la rapporteure rappelle que, depuis 2009, le conseil municipal a alloué chaque année une aide financière exceptionnelle aux associations de parents d'élèves en vue de participer financièrement, pour moitié, à l'acquisition d'un cadeau de fin d'année pour les élèves de CM2.

Madame la rapporteure ajoute qu'en accord avec les enseignants, l'Amicale Laïque a proposé de reconduire cette opération en fin d'année scolaire 2024-2025.

Madame la rapporteure propose que la commune de CORNAS participe à l'acquisition d'un cadeau de fin d'année pour chaque élève de CM2.

Le Conseil Municipal,
Madame la rapporteure entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : De participer financièrement, pour moitié, à l'acquisition des cadeaux de fin d'année scolaire pour les élèves de CM2.

Article 2 : Cette participation prendra la forme d'un paiement direct de la moitié de la facture auprès du fournisseur ou d'un versement d'une subvention exceptionnelle à l'amicale laïque.

Article 3 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait à CORNAS

La secrétaire de séance
Mme JUGE Olga



Le Maire,
M. LAFAGE Stéphane

